



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
7.6.2016

L'an deux mille seize et le treize juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 16/46

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, Mr LEFERT, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mme TAFELSKI
Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
Mme GARCIA procuration à Mr LE ROCH
Mr CROUZET procuration à Mr FABRE
Mme PESA procuration à Mme BALOUP
Mme ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
Mme CHAILLET procuration à Mme THUEL
Mr PEYRONIE

Secrétaire : Mme TRUTINO

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**MOTION PORTANT
SUR
L'INSTALLATION
DES COMPTEURS
LINKY**

Les élus du Conseil municipal de la ville de Saint-Juéry, réunis le lundi 13 juin, se font le relais des inquiétudes exprimées à plusieurs reprises par la population, notamment à travers plusieurs courriers à l'attention du Maire.

Ayant transféré la gestion du réseau de distribution électrique, la commune de Saint-Juéry, soucieuse de l'intérêt de sa population et à l'initiative des élus de la majorité, demande au SDET qu'il organise, en sa qualité d'autorité concédante, avec ERDF les contrôles relatifs à la fréquence des nouveaux compteurs Linky.

En conséquence, la Municipalité saisit le SDET pour l'exécution de ces contrôles, de manière neutre et aléatoire. Suite aux résultats de ces contrôles, il appartiendra au SDET de se positionner, au titre de sa relation contractuelle avec la société ERDF.

7 VOIX CONTRE
Adopté à la majorité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de saisir le SDET pour l'exécution de ces contrôles, de manière neutre et aléatoire.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 23 septembre 2016
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental